SÉNAT SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1re SESSION • 42e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 22

BANQUES ET COMMERCE

Motion tendant à autoriser le comité à étudier le rendement des exportations—Suite du débat

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le mardi 22 mars 2016

LE SÉNAT

Le mardi 22 mars 2016

BANQUES ET COMMERCE

MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ À ÉTUDIER LE RENDEMENT DES EXPORTATIONS—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Diane Bellemare : Honorables sénateurs, je tiens d'abord à vous dire que je suis désolée d'avoir tardé à prendre la parole sur cette motion. Je serai néanmoins brève.

J'aimerais féliciter la sénatrice Hervieux-Payette pour le travail qu'elle et son équipe ont entrepris concernant le dossier des exportations canadiennes. Le rapport publié par son bureau et intitulé *Examen des résultats commerciaux et du libre-échange du Canada 2006-2015 : Nécessité d'une action nationale* apporte un éclairage intéressant et substantiel sur les exportations canadiennes depuis les 10 dernières années.

Comme le souligne la sénatrice, le dossier des exportations est un dossier majeur pour l'économie canadienne. L'OCDE, dans son rapport concernant le Canada publié en 2014, affirme que le Canada devrait faire des efforts pour améliorer les exportations de biens non liés aux ressources naturelles et qu'il devrait également améliorer sa compétitivité et sa productivité.

Le rapport produit par la sénatrice affirme que les différents traités de libre-échange signés avec d'autres pays ne sont pas une panacée pour faire bondir les exportations canadiennes. Pour reprendre les mots du rapport, ils sont, et je cite, « au mieux nécessaires, mais loin d'être suffisants ». Je crois que vous avez raison sur ce point, madame la sénatrice. Les traités de libre-échange sont nécessaires à la croissance des exportations, mais ne sont pas suffisants, en effet. Ainsi, au cours des années 1990, les exportations internationales du Canada ont bondi de manière extraordinaire à la suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain, mieux connu sous le nom d'ALENA. L'économie canadienne était alors sur une lancée, propulsée par l'ALENA et la prospérité de l'économie mondiale.

Tout a changé à partir des années 2000. Même si le Canada a signé de multiples accords, la morosité de l'économie mondiale, surtout à partir de 2008, a plombé la croissance des exportations étrangères canadiennes.

Ainsi, le rapport de la sénatrice Hervieux-Payette s'attarde à la performance des services publics fédéraux et provinciaux de promotion des exportations. Il conclut notamment qu'il faut regrouper, au sein d'un seul ministère responsable de l'industrie et du commerce, l'ensemble des services publics de promotion du commerce intérieur et extérieur. On y retrouve également des recommandations concernant l'éducation des adultes, l'innovation et la productivité.

En soi, le rapport de la sénatrice constitue la pièce centrale d'une étude de comité. Selon moi, toutefois, il n'est pas évident que le regroupement des services publics de promotion des exportations à l'intérieur d'un seul ministère fédéral, en l'occurrence, réglera la question de la performance des exportations canadiennes. Je ne crois pas que la performance des exportations canadiennes soit significativement tributaire des structures gouvernementales liées aux services publics en la matière.

Le Comité des banques et du commerce a entendu récemment de nombreux experts sur la question de la baisse du dollar canadien, et les a également questionnés sur les effets du dollar sur nos exportations. Je retiens de leurs propos que la question des exportations canadiennes à l'étranger est plus complexe qu'il n'y paraît. Il faudrait certainement s'attarder à mieux comprendre les effets de la globalisation de la production sur la valeur des exportations canadiennes, ce que suggère notamment la sénatrice Hervieux-Payette dans sa proposition d'étude.

Toutefois, malgré toutes ces bonnes raisons pour entreprendre une telle étude, je ne suis pas à l'aise à l'idée d'appuyer d'emblée cette motion, puisqu'elle transmet au Comité des banques l'étude de cette question, alors que la problématique soulevée relève, selon nos règles, du Comité des affaires étrangères et du commerce international. C'est ce dernier qui analyse les traités de libre-échange et les questions liées au commerce international.

En effet, à propos du mandat de ce comité, on peut lire ce qui suit :

> Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international est chargé d'examiner des projets de loi et des sujets relatifs aux relations étrangères et aux affaires du Commonwealth, y compris les traités, les accords internationaux, le commerce extérieur, l'aide à l'étranger, la défense, ainsi que les questions d'ordre territorial et côtier.

De son côté, le mandat du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce est le suivant, et je cite :

> Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a pour mandat d'examiner les mesures législatives et d'étudier les questions concernant les banques, les assurances, les sociétés fiduciaires et compagnies de prêts, les sociétés de crédit, les caisses populaires et les sociétés de petits prêts. Il est aussi responsable des questions entourant la douane et l'accise, la législation fiscale, les brevets et droits d'auteur, les sociétés et les questions liées aux faillites.
>
> Le comité a réalisé de grandes études dans des domaines aussi variés que la régie des sociétés, la réforme du secteur financier, l'insolvabilité, les sociétés d'État, la fiscalité, le commerce, la productivité, les crimes financiers, les régimes de retraite et la monnaie numérique.

Étant donné l'enjeu à saveur économique de la motion de la sénatrice Hervieux-Payette, on pourrait croire que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce serait le plus approprié pour étudier les questions économiques de commerce international.

Toutefois, à la lecture des mandats dévolus à chacun des comités, il est clair que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international est celui qui a le mandat d'étudier les questions liées au commerce international, alors que le Comité des banques et du commerce a le mandat d'étudier les questions liées au commerce interprovincial.

La motion de la sénatrice Hervieux-Payette permet de mettre en lumière certains problèmes liés à la définition des mandats des comités permanents du Sénat. Le temps est sans doute venu de les revoir et de les adapter aux besoins du XXI[e] siècle. C'est une tâche à laquelle il faudra un jour s'atteler dans le but de moderniser les comités sénatoriaux.

Étant donné que je ne suis pas prête à me prononcer sur cette question avant d'avoir entendu les propos de mes collègues sur la problématique liée aux différents mandats des comités, j'invite l'un d'entre vous à proposer l'ajournement du débat.

(Sur la motion de la sénatrice Ringuette, le débat est ajourné.)